



LOUER



ACHETER



FAIRE DES TRAVAUX



BOUGER



SURMONTER DES DIFFICULTÉS

POURQUOI ?

Parce qu'Action Logement est le partenaire privilégié des entreprises pour vous accompagner dans votre parcours logement, à chaque étape de votre vie personnelle et professionnelle, quels que soient votre budget et votre projet.

JE SUIS ACCOMPAGNÉ LORSQUE JE CHANGE DE SITUATION PERSONNELLE (NAISSANCE, MARIAGE ...)

MON LOGEMENT EST ADAPTÉ À MON HANDICAP

MON POUVOIR D'ACHAT EST AMÉLIORÉ

MES DISTANCES DOMICILE-TRAVAIL SONT PLUS COURTES

JE GAGNE EN QUALITÉ DE VIE

JE SUIS AIDÉ POUR SURMONTER UNE SITUATION DIFFICILE (DIVORCE, SURENDETTEMENT, MALADIE ...)

CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'information sur les aides et services Action Logement : www.actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS®, AVANCE LOCA-PASS®, CIL-PASS ASSISTANCE®, CIL-PASS MOBILITE®, GARANTIE LOCA-PASS® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement. Les services complémentaires du conseil en financement sont proposés par les sociétés membres d'Action Logement ou leurs partenaires enregistrés à l'ORIAS (www.orias.fr).

ActionLogement

Action Logement Services

Siège social : 66 avenue du Maine 75682 - Paris Cedex 14
SAS au capital de 20 millions d'euros - Société de financement agréée
RCS Paris 824 541148 - APE : 6499Z

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT !

PARLEZ-NOUS DE VOTRE PROJET !

À QUEL MOMENT ?

Vous souhaitez louer ou acheter, vous changez d'emploi, vous avez un projet de mobilité professionnelle, vous rencontrez des difficultés passagères ... Parlez-en à votre employeur, parlez-en avec nous.



LOUER

Je loue plus facilement avec ActionLogement !

- Un large choix de locations dans le parc social, intermédiaire et privé.
- Un prêt sans frais, ni intérêt, pour financer votre dépôt de garantie dans la limite de 500 € avec l'AVANCE LOCA-PASS®.
- Des garanties de loyer pour rassurer votre propriétaire : dans le parc social avec la GARANTIE LOCA-PASS® ou dans le parc privé avec Visale.



Un service gratuit, simple et rapide en ligne sur www.visale.fr



ACHETER

J'achète en toute sérénité avec Action Logement !

- Le prêt Accession Action Logement, un financement à taux avantageux en complément de votre prêt principal.
- Le conseil en financement, un service gratuit pour sécuriser votre projet d'acquisition et bénéficier des meilleures conditions de financement.
- Une offre de logements proposés à la vente par nos filiales immobilières.



FAIRE DES TRAVAUX

J'améliore mon confort et mon pouvoir d'achat avec ActionLogement !

- Le prêt Travaux Action Logement, un financement pour vos travaux de performance énergétique, d'amélioration ou d'adaptation au handicap.
- Un prêt Agrandissement Action Logement pour vos travaux d'extension (création d'une surface habitable d'au moins 14 m²).



“Changer de logement peut être un vrai parcours du combattant. Heureusement Action Logement a toujours été à nos côtés pour nous aider à concrétiser tous nos projets. D'ailleurs, pour les travaux d'isolation que nous envisageons aujourd'hui, nous avons déjà pris contact avec notre conseiller ... c'est devenu un vrai réflexe ! Anthony, Léa et leurs enfants ont souvent bougé et vivent aujourd'hui à l'est de Toulouse à seulement quelques kilomètres de leur lieu de travail. Grâce à Action Logement, le logement n'a jamais été un frein à leurs projets professionnels ou personnels.”



BOUGER

Je déménage en toute tranquillité avec ActionLogement !

- Un accompagnement sur-mesure pour réussir votre mobilité professionnelle avec le CIL-PASS MOBILITE® : recherche de logements, organisation de visites, découverte de l'environnement ...
- Des aides pour financer votre installation : le prêt Relais Mobilité ou l'AIDE MOBILI-PASS®.
- Des offres de logements à la location ou à l'achat.
- Des résidences temporaires dans l'attente de trouver votre futur logement.
- Pour les jeunes de moins de 30 ans en alternance, une subvention de 100 € maximum par mois, dans la limite de 36 mois, pour alléger votre loyer avec l'AIDE MOBILI-JEUNE®.



SURMONTER DES DIFFICULTÉS

Je suis accompagné en toute confidentialité avec ActionLogement !

- Un diagnostic individuel pour comprendre et analyser votre situation avec le service gratuit CIL-PASS ASSISTANCE®.
- Des aides financières pour faire face à vos dépenses de logement, que vous soyez propriétaire ou locataire.
- Des prestations complémentaires pour agir face à l'urgence.
- L'orientation vers des partenaires spécialisés pour vous accompagner.

VOTRE LOGEMENT ? PARLONS-EN !